

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 16

*Votants : 17 (dont 1
procuration)*

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - T. LAPLACE - JD. BARRAUD - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique TRIBOULET à M. Jean-Marc GERMANANGUE.

Absents excusés :

Mmes et M. C. BARDOT - J. KUCHNA – N. CHAMOIX-BOUILLON – M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT – J. BLETTERY – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 10

OBJET :

**EXPERIMENTATION
VEHICULE
AUTONOME**

MARCHE 19WC082

AVENANT 1

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-Préfecture
le :*

- 6 AOUT 2021

Publiée ou notifiée le :

- 6 AOUT 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau Communautaire « à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants », lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 approuvant la conclusion du marché 19WC082 avec la société Easy Mile, sise 21 boulevard de la Marquette à Toulouse (31000), pour l'acquisition d'une navette autonome EZ10 3^{ème} génération, pour un montant global et forfaitaire de 325 140 € HT, comprenant la navette et son pack transport public, ainsi que la licence d'exploitation pour une durée de deux ans,

Considérant que le parcours initial sur lequel la navette devait être expérimentée n'a pu être confirmé compte tenu de la configuration des lieux,

Considérant que la société, en concertation avec l'établissement a dû étudier d'autres sites d'expérimentation,

Considérant la dernière analyse de site sur le Boulevard Franchet d'Esperey, qui pourrait préfigurer les futurs aménagements de Vichy Lac,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°1 ci-annexé, pour un montant global et forfaitaire de 55 111,10 € HT,
- que les dépenses seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- d'autoriser le Président ou la Conseillère Déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

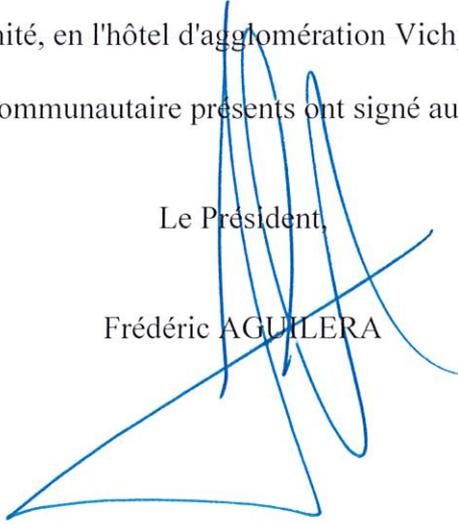
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 22 juillet 2021.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

**MARCHÉ N° 19WC082
AVENANT N°1**

Acquisition d'une navette autonome EASYMILE EZ10 Génération 3

Identification du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représenté par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique

Identification du titulaire du marché :

EASYMILE SAS

21 Boulevard de la Marquette - Bâtiment B - 31000 TOULOUSE

N° SIRET : 440 055 861 00122

Représenté par Monsieur Xavier SALORT, Directeur des Ventes EMEA

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : Acquisition d'une navette autonome Esay Mile EZ10 3^{ème} génération

N° du marché : 19WC082

Attribution du marché : 22/06/2019

Notifié le : 26/08/2019

Montant initial du marché : 325 140 € HT soit 390 168 € TTC

Délibération autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 22/07/2021

AVENANT

ARTICLE 1 : Objet de la modification

Le présent avenant au marché 19WC082 a pour objet :

- d'étudier la faisabilité de l'expérimentation de la navette autonome sur un nouveau site,
- de modifier en conséquence les conditions techniques d'expérimentation du véhicule,
- d'annexer au marché le contrat de maintenance conformément à l'article 13 du CCP.

ARTICLE 2 : Incidence financière

Montant du marché initial : 325 140.00 € HT

Modification en plus-value introduites par le présent avenant :

- o études de faisabilité du site : 10 010.00 € HT
- o prestations de déploiement et maintenance : 45 091.10 € HT

Montant de l'avenant : 55 111.10 € HT

Nouveau montant du marché : 380 251.10 € HT

ARTICLE 3 : Prise d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Clauses du marché

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour Vichy Communauté
La Conseillère Déléguée à la Commande Publique
Elisabeth BARGE
(Signature)

Pour Easy Mile
Le Directeur des Ventes EMEA
Xavier SALORT
(Signature)

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 /07/2021

Objet de l'acte : EXPERIMENTATION VEHICULE AUTONOME - MARCHE 19WC082 -
AVENANT 1

.....

Date de décision: 22/07/2021

Date de réception de l'accusé 06/08/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 22JUIL2021_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210722-22JUIL2021_10-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20210722-22JUIL2021_10-DE-1-
1_1.pdf)